## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET : OPH 13 Habitat : Aide à la réalisation d'aménagements extérieurs sur la cité des Aygalades à Marseille 15e arrondissement - Création d'un parcours sport santé convivialité.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'octroyer à l'Office Public de l'Habitat (OPH) 13 Habitat une subvention de 130 888 € destinée à accompagner la création d'un parcours « sport santé convivialité » sur la cité des Aygalades à Marseille 15<sup>e</sup> arrondissement, pour un coût prévisionnel TTC de 327 222 €
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité Monsieur ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée